

LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2023-ETSPA-095

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux : Résidences autonomie, pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

Pôle social

Place François Mitterrand
CS 71 806
73018 CHAMBERY

Direction départementale personnes âgées-personnes handicapées
Service « accueil en établissement personnes âgées »

Contact : Frédérique ORDOVINI
☎ 04 79 60 29 30
✉ frederique.ordovini@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU** Le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;
- VU** Le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- SUR** Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et de Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département.

ARRETE

Article 1 : La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles relative aux échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au a) de l'article L. 313-3 du même code, est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article 2 du décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1 porte sur la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027.

Cette programmation est ajustée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes.

Elle peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable dans le même délai.

Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours administratif.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la Directrice générale adjointe du pôle social et Mesdames et Messieurs les Directeurs et Directrices d'établissement concernés sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

le 9 AOUT 2023
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

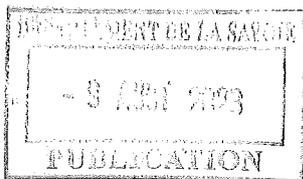

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

Fait à Chambéry le 8 AOUT 2023

Le Président,


Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF



ANNEXE

Relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux ou médico-sociaux autorisés par le président du Conseil départemental

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2023	2 ^{ème} semestre	CIAS Canton des Échelles	730784410	Résidence Béatrice	730783792
2024	1 ^{er} semestre	CIAS ARLYSERE	730784428	Floréal	730783800
				Les Gentianes	730783883
				Les 4 Vallées	730783958
	2 ^{ème} semestre	CCAS COGNIN	730784485	Résidence du Parc	730783818
				CCAS BOURG SAINT MAURICE	730784386
2025	1 ^{er} semestre	CIAS DE YENNE	730784550	Albert Carron	730783826
		CIAS HAUTE MAURIENNE VANOISE	730043208	Pré-Soleil	730783891
	2 ^{ème} semestre	CIAS CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	730013190	Bonne Nouvelle	730783776
		CCAS BARBY	730784527	La Monférine	730783743
		CIAS GRAND LAC	730009107	L'Orée du bois	730783875

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	1er semestre	CCAS VALGELON-LA ROCHETTE	730784832	Les Chamois	730783834
		CIAS VAL GUIERS	730013307	Les Terrasses	730783859
	2ème semestre	CIAS VAL GUIERS	730013307	Les Loges du parc	730783784
		CIAS CANTON DE MOÛTIERS	730009628	Notre Foyer	730783909
2027	1er semestre				
		CCAS CHAMBERY	730784030	La Calamine	730783867
				Ma Joie	730783719